

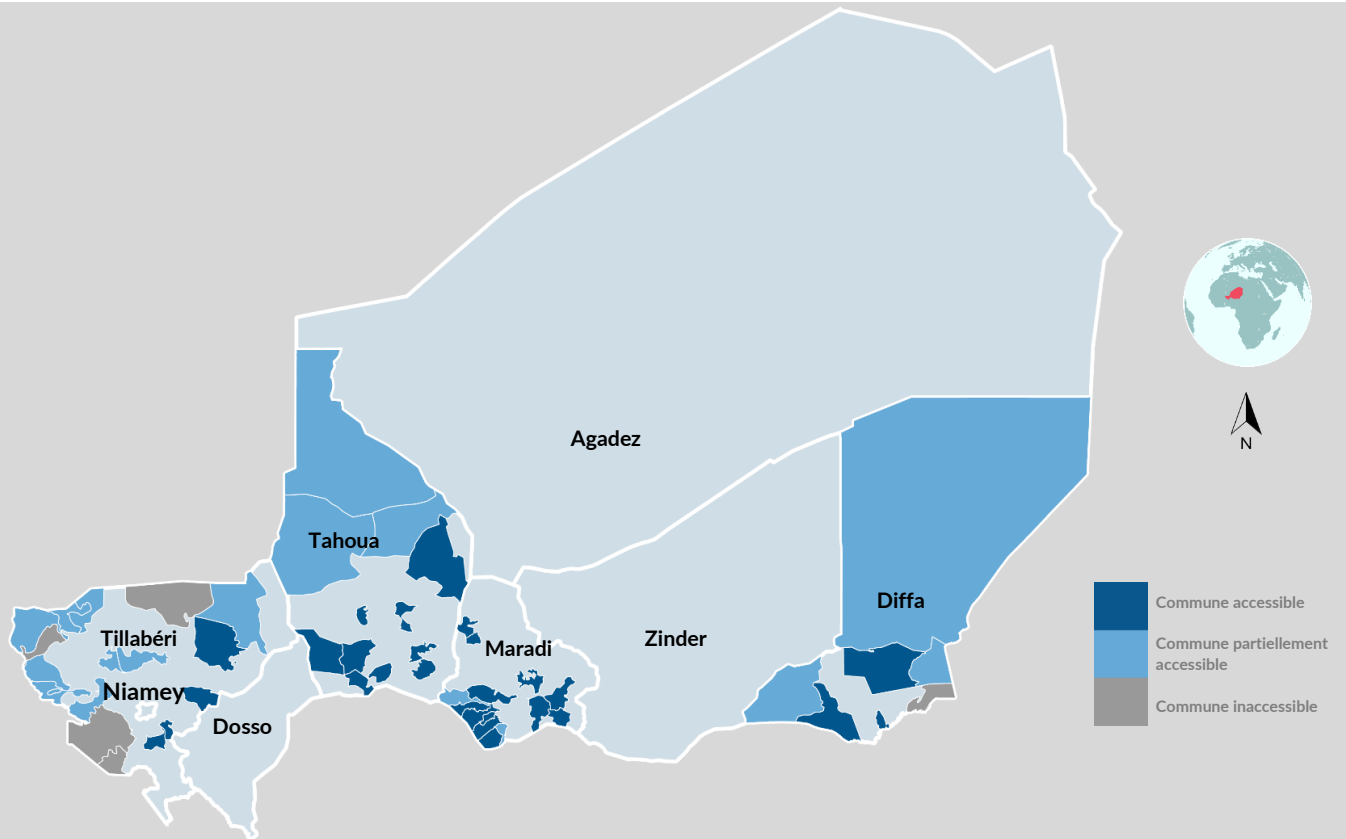
BULLETIN MENSUEL D'ANALYSE

NIGER

RÉGIONS : DIFFA, MARADI, TAHOUA ET TILLABERI

PÉRIODE : DECEMBRE 2022

ZONES DE COUVERTURE DE COLLECTE DE DONNÉES



CHIFFRES CLÉS

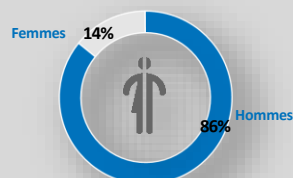
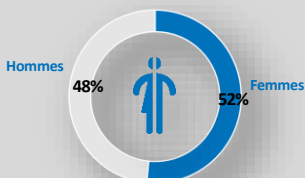
389 Entretiens au total

254 Ménages

134
Informateurs
Clés

Ménages

Informateurs Clés



Nombre de répondants par commune (Top 10)

Guidan Roundji (Maradi)	27%
Tera (Tillabéri)	11%
Madarounfa (Maradi)	10%
Tillia (Tahoua)	10%
Diagourou (Tillabéri)	10%
Tillabéri (Tillabéri)	8%
Tamou (Tillabéri)	6%
Tagazar (Tillabéri)	6%
Abala (Tillabéri)	6%
N'Guimgmi (Diffa)	6%



VUE D'ENSEMBLE DU CONTEXTE DE PROTECTION

Le contexte sécuritaire et de protection du mois de décembre 2022 a été marqué par la recrudescence des attaques des groupes armés non étatiques dans certaines localités, la poursuite des opérations militaires, des conflits agriculteurs et éleveurs et des inondations dans la région de Diffa et. Il est dénombré, selon les rapports de monitoring de protection couvrant le mois sous revue, 401 incidents dont 139 à Diffa, 134 à Maradi, 86 à Tahoua et 42 à Tillabéri. L'analyse par typologie des incidents révèle que les abus aux droits à la propriété constituent des sources de préoccupation pour les communautés.

Dans ce contexte, les acteurs étatiques et les humanitaires se mobilisent sur le terrain pour apporter protection et assistance aux populations civiles piégées dans ce cycle de violence.

- 48 % des incidents recensés représentent des extorsions des biens et des prélèvements illégaux de taxe soit, 4 615 000 FCFA et 401 têtes de bétail, dérobés aux populations dans la région de Tahoua.
- L'intégrité physique occupe la 2e position avec 28 % des cas rapportés avec en toile de fond, les agressions physiques et des assassinats.
- Enfin, suivent respectivement les abus aux droits à la liberté de mouvement avec 15 % des incidents qui se traduisent par des arrestations et des enlèvements et les VBG avec 9 %



L'ENVIRONNEMENT DE PROTECTION

35 % des répondants se sentent en insécurité contre 40 % en novembre 2022. Ce sentiment varie d'une personne à une autre. Il est aussi tributaire de l'environnement du répondant. Dans la commune d'Inatès (Tillabéri) par exemple, le monitoring de protection souligne l'assassinat d'un FDS et des menaces à l'égard des leaders communautaires par les GANE. De même, au 9 décembre 2022, 44 735 personnes de 6926 ménages réparties dans les communes de Gueskerou, Chetimari, Diffa et Toumour ont été affectées par des inondations consécutives à la crue de la Komadougou dans la région de Diffa. Des crimes et catastrophes pareils sont de nature à renforcer le sentiment d'insécurité.

De manière générale, l'analyse des données révèle le constat suivant :

- Un sentiment d'insécurité dans les communes victimes des inondations dans la région de Diffa.
- Une diminution des incidents au fur et à mesure qu'on s'éloigne des frontières ;
- Les sentiments d'insécurité se concentrent dans les localités frontalières, théâtres des incursions des GANE et des opérations militaires ;

Dans ces zones, le mode opératoire des GANE ainsi que les interventions des FDS en patrouille rappelle la psychose qui caractérise l'environnement de protection. Dans ce contexte de détérioration, le départ des services techniques, des leaders coutumiers et la faible présence des acteurs humanitaires sur le terrain a contribué à renforcer ce sentiment d'insécurité.



MOUVEMENT DE POPULATION

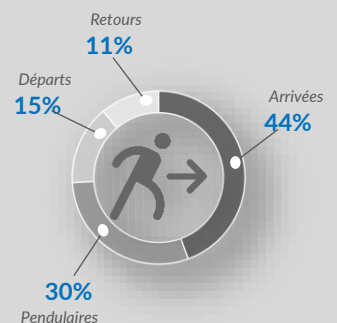
Globalement, 44 % des mouvements rapportés au mois de décembre sont des arrivés contre 15 % des départs. Les départs ont lieu à la suite des incursions des GANE ou des ultimatums qu'ils donnent à la population civile pour vider les localités. On note en termes de tendance une baisse des deux indicateurs (arrivées et départs) qui étaient respectivement de 54 % et 19 % en novembre 2022. Cette diminution peut être en relation avec la stabilité relative dans certaines zones qui a contribué à changer la perception des communautés. Le mécanisme de monitoring de frontière souligne des mouvements de population en quête d'asile en provenance du Burkina Faso (1661 personnes), du Nigeria (590 personnes) et du Mali (461 personnes) vers certaines localités du Niger (Téra, Makalondi, Abala, Bankilaré, Ayorou (Tillabéri), Souloulou, Madarounfa, Dan Issa (Maradi), Tillia, Bangui, Konni (Tahoua), Diffa commune et Bosso (Diffa). Les mouvements de populations continuent d'affecter principalement des femmes et des enfants de plus en plus vulnérables avec beaucoup de besoins, notamment en soins de santé, abris, vivres, éducation et documentation (risque d'apatridie) auxquels les acteurs doivent trouver urgemment des réponses.

Les mouvements sont aussi internes. Selon les rapports de monitoring de protection, il est dénombré, 265 personnes nouvellement déplacées à Tillabéri, 304 à Tahoua et 469 personnes à Maradi au cours du mois de décembre. Ces mouvements sont liés aux attaques des GANE qui se traduisent par des assassinats ciblés des leaders communautaires, des extorsions de bétail, l'imposition de taxes illégales et des ultimatums aux populations pour quitter les localités. À cela, s'ajoute, les opérations militaires comme facteur de déplacement, notamment dans les îles du lac Tchad. Les mouvements de population posent de nombreux défis de protection tant l'accès à ces populations reste limité en raison des restrictions administratives (état d'urgence), des engins explosifs improvisés et la dispersion de cette population.

Sentiment de sécurité



Typologies de mouvements observés

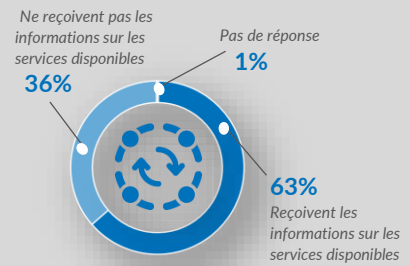




ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Depuis le début de la crise au Niger, les acteurs humanitaires et étatiques ont investi dans l'approche communautaire. Ainsi, sur les sites des PDI ou des réfugiés des structures communautaires de protection facilitent l'engagement des populations, des groupes et des institutions locales dans la préparation et la réalisation de stratégies pour lutter contre les menaces de protection. Ces structures communautaires travaillent en interaction avec les acteurs de réponse et les communautés. Ainsi, les données collectées pendant la période sous revue signalent que 63 % des répondants ont des informations sur la disponibilité des services (santé, éducation, documentation, eau et assainissement) contre 36 % des répondants qui estiment n'avoir pas accès aux informations. Cette proportion de 36% regroupe en majorité des personnes établies dans les zones inaccessibles aux humanitaires en raison des restrictions administratives (état d'urgence). Dans ce contexte, les acteurs humanitaires doivent renforcer leur collaboration avec les institutions communautaires et les services techniques de l'État pour les sensibiliser sur l'existence des services et les mécanismes de référencement.

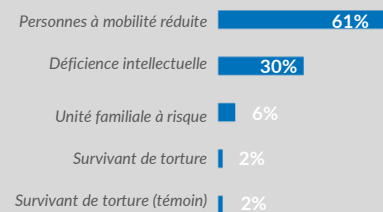
Engagement communautaire



PERSONNES A BESOINS SPECIFIQUES

Les données du mois de décembre 2022 relèvent l'existence/persistance des personnes à besoins spécifiques dans la communauté. Pour l'essentiel, ce sont des personnes à mobilité réduite (61 %). On y dénombre des personnes en situation de handicap et des personnes gênées dans leurs mouvements et leurs déplacements en général (personnes âgées, femmes enceintes...). Ces personnes n'ont pas accès à la prise en charge en raison de l'absence d'acteurs dans les villages d'accueils de Maradi, Makalondi, Inates Goroual et Dargol. Dans ce contexte, le plaidoyer pour renforcer les capacités de prise en charge dans les zones de conflit est nécessaire. Cela passe par la mise à disposition du personnel, mais aussi les médicaments et autres produits pharmaceutiques/médicaux. Cette démarche doit être accompagnée par l'effectivité de la gratuité des soins, notamment pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans.

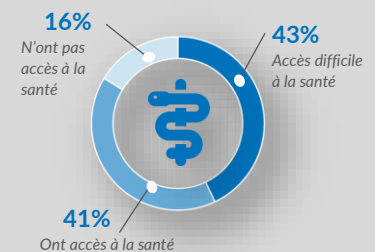
Personnes à besoin spécifiques



SANTE

Le graphique souligne un faible accès des répondants aux soins de santé. 16 % mentionnent n'avoir pas accès à ces services de manière absolue. Ce sont des répondants des localités situées à proximité des frontières qui bien avant la crise humanitaire étaient faiblement dotées d'infrastructures sociales de base et de personnel de santé. La crise sécuritaire a exacerbé une situation déjà précaire du point de vue sanitaire dans certains villages des communes de Makalondi, Torodi, Goroual, Inatès et Sanam (Tillabéri), Gabi et Guinda Sory (Maradi), Tilla (Tahoua), Bosso et Gueskerou (Diffa).

Accès aux soins de santé



43 % des répondants affirment avoir un accès difficile aux soins de santé. Cette catégorie englobe les personnes qui doivent parcourir de longues distances pour atteindre les services de santé. Par-delà, l'absence des ressources financières pour payer les prestations au niveau des structures de santé réduit également l'accès dès lors que tout est payant, des frais de consultations aux ordonnances. Or, avec les campagnes agricoles déficitaires, l'imposition de taxe illégale, l'extorsion de bétail et la fermeture des marchés, les populations sont plongées dans un cycle de pauvreté/paupérisation quasi endémique qui limite les capacités des populations à pouvoir payer ces frais.

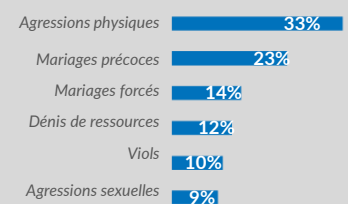
Dans l'ensemble, 41 % des répondants affirment avoir accès aux soins de santé. Ce sont en partie des populations autour des camps et sites des PDI, des cliniques mobiles où la présence des acteurs humanitaires a sensiblement amélioré cet indicateur. Cependant, il importe de noter le besoin d'élargir cette clinique mobile à certaines communes des régions de Tillabéri, Tahoua et Maradi et la fréquence des sorties sur le terrain. Les efforts des acteurs humanitaires et étatiques dans le processus d'inclusion des réfugiés et des PDI dans les villages d'opportunités de Maradi et le site urbanisé de Ouallam ont permis de renforcer l'accès aux services sociaux de base.



Violence Basée sur le Genre (VBG)

Les agressions physiques se distinguent avec 33 % des incidents VBG rapportés en décembre 2022. Cette typologie passe de 23 % en novembre à 33 % en décembre, soit une augmentation de 10 points. Cette hausse peut s'expliquer par le fait que les femmes sont de plus en plus des cibles secondaires des GANE en cas d'incursion. À Maradi par exemple, le monitoring de protection rapporte à plusieurs reprises des représailles des GANE sur cette couche de population lors des tentatives avortées d'enlèvement des hommes. Aussi, avec la fin des travaux champêtres, les femmes sont souvent en périphérie pour des travaux journaliers ou le ramassage des bois. Ces situations les exposent à des agressions physiques.

Principaux cas de VBG



Il faut noter que ces agressions sont aussi conjugales. Retard dans la distribution de l'assistance, promiscuité, précarité et oisiveté sont des facteurs qui entretiennent la violence dans les ménages. Il y'a donc lieu que les acteurs humanitaires et étatiques intensifient les sensibilisations communautaires pour réduire ces risques. Les mariages précoces sont une préoccupation pour 23 % des répondants contre 27 % en décembre et novembre. Il y'a donc une baisse sensible qu'il va falloir consolider avec les efforts des différents acteurs sur le terrain. Sur la même période, il ressort une baisse des mariages précoces qui passent de 19 % en novembre à 14 % en décembre 2022. La baisse de ces deux catégories de VBG est à mettre en relation avec la période de collecte. En effet, décembre coïncide avec le départ des jeunes en migration. C'est une période moins propice au mariage en milieu rural qui a lieu en général pendant la saison des pluies avec le retour des migrants.

Les dénis de ressources représentent une source d'inquiétude pour 12 % des répondants contre 14 % en octobre. Il en résulte une relative diminution. Il en est de même pour les viols 10 % ce mois contre 11 % en novembre. On note une baisse relative d'un point à mettre au registre des efforts de sensibilisation d'un large éventail d'acteurs.